

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 AVRIL 2008

Convocation du : 1^{er} avril 2008

PRESENTS : GIROUD C. – ANDRE C. – BUGNARD JJ. – CLARET M. – FERREIRA J. –GAY R. – GERBELOT M. – GINET R. –MARLIERE C. – ORTOLLAND A. – PAULAIS JJ. – PENOT G. – PETITCOLAS F. – PICON A. – PILLET J. – REVIL MD. – ROSSET E. – ROSSILLON JL. – SARDET D. – TRUCHE P. – THOMAS .

EXCUSES : FONTAINE JP.- LAPERRIERE M.

Suppléant Ansigny : PEILLAT W. -

Après avoir élu Monsieur Jean-Jacques PAULAIS en qualité de secrétaire de séance, le Conseil Municipal précise ne pas avoir d'observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du 14 mars 2008.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision qu'il a prise au titre de sa délégation d'attribution : création d'une régie de recettes pour la période du 10 avril 2008 au 27 mai 2008 dans le cadre de l'organisation du repas champêtre à l'occasion de la vogue d'ALBENS. Le Conseil Municipal ne fait pas d'observations à la suite de cette information du Maire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Municipal accepte de rajouter en points complémentaires le vote des tarifs pour le repas de la vogue 2008 ainsi que l'examen d'une demande de permis d'aménager dans le secteur Pouilly/L'Ormet.

Parallèlement, le dossier concernant le ravalement des façades à Dressy est retiré de l'ordre du jour, l'instruction n'étant pas encore terminée.

I – MISE AU POINT EN CE QUI CONCERNE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Par délibération du 14 mars 2008, le Conseil Municipal a fixé la composition des différentes commissions municipales. Afin de compléter celles-ci, il est proposé d'ajouter les membres suivant :

- A la Commission Aménagement et prospective : Monsieur Jean-Jacques PAULAIS et Monsieur André PICON ;
- A la Commission Urbanisme : Monsieur Jean-Jacques PAULAIS ;
- Et comme représentant de la Commune à l'Ecole de Musique : Monsieur Dominique SARDET.

Le Conseil Municipal entérine l'intégration de ces nouveaux membres au sein de ces différentes commissions et les fonctions de Monsieur SARDET comme représentant de la Commune à l'école de Musique

II – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2007 DU BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2007.

Le compte administratif 2007 du budget principal fait apparaître :

- En section de fonctionnement :
 - les dépenses globales s'élèvent à 1 736 593.28 € dont 1 735 068.79 € au titre des dépenses réelles (la différence concerne des opérations d'ordre) ; les dépenses réelles concernent des charges à caractère général, des charges de personnel et autres charges de gestion courante, ainsi que des charges financières.
 - Les recettes globales de l'exercice s'élèvent à 3 062 851.68 € dont 2 676 699.52 € au titre des recettes réelles (différence pour opérations d'ordre). Les impôts locaux représentent un

produit de 1 694 162.36 € alors que les dotations et participations représentent un produit de 680 777.67 €

- la prise en compte des opérations d'ordre entre sections et la reprise d'un excédent reporté de l'exercice précédent pour 71 992.21 € ont permis de clore la section de fonctionnement de ce budget avec un excédent global de 1 398 250.61 €

- En section d'investissement :

- les résultats de l'exercice en dépenses s'élèvent à la somme de 1 493 992.07 € dont 1 107 839.91 € de dépenses réelles, le solde représentant les opérations d'ordre. On enregistre en dépenses réelles 573 672.21 € en dépenses d'équipement et 534 167 € en charges financières. Les dépenses d'équipement sont réparties entre les bâtiments (écoles – salle d'animation - chapelles –salle Montillet – etc...) les réseaux et aménagements divers (place de l'église – voirie – éclairage public –terrain de football –réseaux d'eaux pluviales – mobilier urbain – parcours santé - etc...) et l'achat de matériel pour les services techniques (balayeuse – porte outils – etc...)

- en recettes de l'exercice, une somme globale de 1 483 752.99 € a été enregistrée dont 488 939.64 € de recettes réelles, telles que le produit des subventions et les dotations (fonds de compensation de TVA et taxe locale d'équipement). Les opérations d'ordre représentent la différence.

Les crédits restant à réaliser à la clôture de l'exercice se montent à 1 354 489 € en dépenses et 540 993 € en recettes.

Le besoin de financement de la section d'investissement (réalisations 2007 et restes à réaliser) s'élève à la somme de 1 164 026.94 €

Ces résultats sont conformes au compte de gestion dressé par le Trésorier.

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur René GAY est désigné Président de séance et soumet ces résultats 2007 au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion présenté par le Trésorier ainsi que le compte administratif de l'exercice 2007, tant en dépenses qu'en recettes et pour les deux sections.
- D'affecter en section d'investissement – au compte 1068 – la somme de 1 300 000 € permettant de couvrir la somme de 1 164 026.94 € nécessaire pour le besoin de financement de la section d'investissement 2007 et une provision de 135 973.06 € pour de nouveaux crédits 2008.
- De maintenir en section de fonctionnement la somme de 98 250.61 €.

Retour de Monsieur Le Maire qui reprend la présidence de l'Assemblée.

III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 ET DES TAUX D'IMPOSITION.

Les propositions présentées par la commission des finances pour le budget général sont les suivantes :

- Section de fonctionnement : les propositions sont équilibrées en recettes et en dépenses à la somme 2 866 047 €, sachant que cette section tient compte notamment :
 - des besoins financiers des budgets annexes pour assurer l'équilibre de leurs services : 345 000 € pour la Caisse des Ecoles– 21 000 € pour le CCAS – 60 000 € pour le service de l'eau. 618 455 € sont inscrits en charges de personnel – 498 582 € en charges à caractère général – 704 330 € en charge de gestion courante alors que la prévision pour intérêts des emprunts s'élève à 136 950 €. Un crédit de 903 000 € est inscrit au titre du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement au titre de l'autofinancement.
 - Afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, la recette attendue au titre de la fiscalité s'élève à 1 706 210 € avec une évolution des taux d'imposition de la manière suivante :

- * taxe foncière sur les propriétés bâties : taux fixé à 23.70 %, soit une baisse de 0.42 % par rapport à l'exercice précédent,
- * taxe d'habitation : taux fixé à 8.82 %, soit une hausse de 3.28 %
- * foncier non bâti maintenu au taux de 33.27 %,
- * taxe professionnelle fixée au taux de 14.32 %, soit une hausse de 0.85 %.

- Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 3 970 230 € (tenant compte des restes à réaliser).
Des travaux importants sont prévus notamment au titre des réseaux :
 - voirie communale avec l'aménagement d'un parking derrière la maison des associations, une première tranche de travaux rue des Sapins et place de la gare.
 - réseau d'eaux pluviales au chef lieu.
 Au niveau des bâtiments, l'année 2008 verra l'achèvement des locaux pour le musée Kronos et l'office du tourisme alors que les études pour le nouveau groupe scolaire seront poursuivies.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve le budget 2008, tant en dépenses qu'en recettes et pour les deux sections.

IL entérine également les taux d'imposition proposés pour l'année 2008 par la commission des finances.

IV – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS.

Par délibération du 11 avril et 2 octobre 2007, le Conseil Municipal a voté la mise en place de deux autorisations de programmes portant respectivement sur :

- l'aménagement de la place de la gare pour un montant de 735 455 €
- le financement de l'unité de vie pour un montant de 150 000 €

Dans le cadre du vote du budget primitif 2008 et après l'attribution du marché place de la gare, il convient d'ajuster les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP), en diminuant le montant de l'autorisation de programmes concernant la place de la gare en le ramenant à 640 000 €.

- Place de la gare :

Montant de l'autorisation de programme : 640 000 €

Crédit de paiement 2008 : 234 472 €

Crédit de paiement 2009 : 400 606.86 €

Sachant qu'une somme de 4 921.14 € a été liquidée en 2007.

- Financement unité de vie :

Montant de l'autorisation de programme : 150 000 €

Crédit de paiement 2008 : 130 000 €

Sachant qu'une somme de 20 000 € a été liquidée en 2007.

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les modifications apportées aux AP/CP en ramenant la montant de l'AP concernant la place de la gare à 640 000 €
- de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'ensemble des formalités à accomplir

V – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2007 DU SERVICE DE L'EAU.

Le compte administratif 2007 du budget de l'eau fait apparaître :

- En section de fonctionnement :

- Les dépenses globales s'élèvent à la somme de 253 009.01 € dont 220 678.06 € au titre des dépenses réelles, le solde représentant des opérations d'ordre. Les charges de gestion courante représentent une somme de 115 047.55 € soit près de 52.13 % des dépenses réelles et correspondent aux frais de gestion du réseau confiés à la SOCIETE SAUR. Parallèlement, une somme de 29 531.79 € a été dépensée au titre des charges à caractère général – notamment pour la redevance de l'Agence de l'Eau alors que les participations aux charges des syndicats représentent une somme de 58 324.28 € (syndicat de la Veise et Sivu du Rigolet). Les charges d'intérêts d'emprunts portent sur 17 762.14 €.

- Les recettes globales s'élèvent à 283 240.47 € incluant un excédent antérieur reporté de 8 534.24 €. Les recettes réelles portent sur une somme de 258 195.54 € et proviennent essentiellement du produit de la vente de l'eau pour un montant de 255 694.19 €. La différence entre les recettes globales et les recettes réelles provient des opérations d'ordre enregistrées sans incidence sur la trésorerie.

Soit un excédent de fonctionnement de 30 231.46 €

En section d'investissement :

- Les dépenses 2007 s'élèvent à 52 986.65 € dont 36 475.96 € au titre des dépenses réelles pour remboursement du capital des emprunts.
- Les recettes de l'exercice s'élèvent à 48 875.12 € dont 16 544.87 € au titre du fonds de récupération de la T.V.A.
- Dépenses et recettes d'investissement ont également fait l'objet d'opérations d'ordre sans incidence sur la trésorerie pour amortissements des investissements et des subventions.
- L'excédent antérieur reporté en recettes de 28 466.83 € permet un total de recettes de l'exercice de 77 341.95 €.
- Les restes à réaliser en dépenses à la clôture de l'exercice 2007 se montent à la somme de 22 644.00 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice fait donc ressortir un solde positif de 24 355.30 €.

L'ensemble de ces résultats sont conformes au compte de gestion établi par le Trésorier.

Monsieur le Maire s'étant retiré ; Monsieur René GAY est désigné Président de séance et soumet ces résultats 2007 au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le compte de gestion présenté par le Trésorier et le compte administratif du service de l'eau de l'année 2007 (dépenses et recettes et pour chacune des deux sections).
- D'affecter sur le budget 2008 les résultats de l'année 2007, soit :
 - en section de fonctionnement : maintien d'un excédent reporté de 30 231.46€ au compte 002.
 - en section d'investissement : maintien d'un excédent reporté de 24 355.30 € au compte 001.

Retour de Monsieur Le Maire qui reprend la présidence de l'Assemblée.

VI – VOTE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POUR L'ANNEE 2008.

Les propositions présentées par la commission des finances pour le budget de l'eau sont les suivantes :

- En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont équilibrées à la somme de 335 782 € sur la base d'une consommation qui tend à la baisse (environ 20 000 m3). Les recettes attendues pour la distribution de l'eau sont de ce fait estimées à 224 660 €. Un apport du budget général s'avère nécessaire à concurrence de 60 000 € afin de faire face aux dépenses qui doivent cette année tenir compte des mesures prévues dans le nouveau contrat de gérance signé avec la SOCIETE SAUR. C'est à ce titre qu'un crédit de 193 350 € est prévu en charges de gestion courante, les autres dépenses d'exploitation portant essentiellement sur la redevance de l'Agence de l'Eau, les contributions de la collectivité aux charges des syndicats ainsi que les intérêts d'emprunts.
- La section d'investissement est équilibrée à la somme de 76 451 € et permettra de couvrir le capital des emprunts ainsi que les amortissements. Une somme de 22 644 € figure au titre des crédits reportés provenant de l'année 2007 et est provisionnée pour des travaux de renforcement du réseau d'eau dans le secteur de la gare.

Le Conseil Municipal décide en conséquence d'approuver le budget 2008 tant en dépenses qu'en

recettes et pour les deux sections du service de l'eau.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, ces documents budgétaires peuvent être consultés auprès du Secrétariat de Mairie.

VII – REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS LOCAUX.

Dans le cadre des délégations de fonctions et afin d'instaurer le régime indemnitaire, le Conseil Municipal accepte de reconduire les indemnités versées lors du précédent mandat.

Elles concernent le Maire et ses adjoints ainsi que le maire délégué d'Ansigny.

L'indemnité du Maire est fixée à 37.07% de l'indice 1015

L'indemnité de Michèle THOMAS Maire déléguée d'Ansigny est fixée à 11.59 % de l'indice 1015

L'indemnité de René GAY et de Robert GINET est fixée à 12.87 % de l'indice 1015

Les indemnités des autres adjoints, Martine CLARET, Monique GERBELOT, François PETITCOLAS Marie-Dolorès REVIL sont fixées à 11.40 % de l'indice 1015

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le montant des indemnités proposées,
- de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'ensemble des formalités à accomplir

La présente décision prend effet au 15 mars 2008.

VIII – COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS.

En application du code général des impôts, une commission communale des impôts directs locaux est instituée dans chaque commune. Les représentants de la Commune à cette commission sont appelés à se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties qui sert de base aux calculs des quatre taxes communales.

Cette commission comprend, dans les communes de plus de 2000 habitants, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants qui sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, dressée en nombres doubles, par le Conseil Municipal. Elle est assistée dans ses missions par le service du cadastre. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant sont domiciliés en dehors de la Commune ; un titulaire et un suppléant sont par ailleurs appelés à représenter plus spécialement les propriétaires de bois ou forêts.

Cette commission doit être constituée dans les deux mois qui suivent le renouvellement municipal, les membres étant nommés pour la même durée que le conseil municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal établit comme suit la liste des délégués qui seront proposés à la Direction Générale des Impôts :

- Titulaires : Monique GERBELOT – Robert GINET, tous deux maires-adjoints – Christophe MARLIERE – Marie-Dolorès REVIL – Jean-Luc ROSSILLON en qualité de représentants des commissions finances et urbanisme – Simone ARBARETE - Robert BEAUDET – Hélène BOCCON PERROUD – Francis BOUCHEZ – Gilles CHEVALIER - Monique FERRIANI – Claudine GUIOT – Henri PERROUD (propriétaire de bois).

André MIGUET (propriétaire de bois) et Bernard VULPILLAT, en qualité de contribuables domiciliés hors de la Commune.

- Suppléants : Adrien ANDRE (propriétaire de bois) – François BRAUER – Fernand BRUYERE - René CANET (propriétaire de bois) – Bernard CORBOZ – Denise DUSFRESNE – Odette LAPERROUSAZ – Marguerite LEVET - Bernadette MATHIEU – Mireille MAGRI – Isabelle MUGNIER - Marcelle MUNIER – Elisabeth SEUROT – Francia THOMASSON.

Roger MONARD et Bernard SERPOLLET en qualité de contribuables domiciliés hors de la Commune.

Monsieur le Maire se retire. Monsieur René GAY est désigné Président de séance.

IX – APPROBATION D’UNE CONVENTION AVEC L’OPAC DE LA SAVOIE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D’ALBENS POUR RACCORDEMENT AU RESEAU D’EAUX PLUVIALES DE L’IMMEUBLE LE BERLIOZ.

L’OPAC DE LA SAVOIE, réalise la construction de 12 logements locatifs et d’un local communal sur la commune d’ALBENS, rue du Mont Blanc. Cet immeuble doit être raccordé au réseau d’eaux pluviales qu’il faut créer derrière l’immeuble le long des terrains de tennis pour passer sous la voie ferrée.

Le tracé initial prévoyait le passage du réseau sous un terrain de tennis communal pour rejoindre le réseau sous la voie ferrée. Craignant les conséquences de tels travaux sur le terrain de tennis, la commune a souhaité que ce réseau passe hors de la zone des terrains de tennis. Elle a donc signé avec le propriétaire de l’hôtel de la gare une convention autorisant le passage du réseau dans sa cour à la limite de sa propriété.

De plus, l’exutoire des eaux pluviales de l’extension du gymnase actuellement en construction dont le maître d’ouvrage est la Communauté de Communes du Canton d’Albens, doit se rejeter dans ce réseau. Cela implique un surdimensionnement des tuyaux par rapport au projet initial de l’OPAC.

Une convention doit donc être signée entre l’OPAC, la Communauté de Communes et la Commune d’Albens pour répartir le rôle de chacun ainsi que les frais liés à ces différents changements.

Ainsi, l’OPAC aura à sa charge de réaliser les travaux après accord entre les différentes parties sur les modalités techniques et financières de réalisation du dit réseau d’eaux pluviales sur la base du devis établi par l’entreprise VIRET.

La commune d’ALBENS s’engage à payer dès la fin des dits-travaux à l’OPAC DE LA SAVOIE le coût de la mise en place d’un regard pour un montant de 1 460 € HT majoré de la TVA en vigueur soit 1 540,30 € TTC (au taux de 5,5% supporté actuellement in fine par l’OPAC) du au déplacement du réseau.

La Communauté de Communes du canton d’ALBENS s’engage à payer dès la fin des dits-travaux à l’OPAC DE LA SAVOIE le coût de la mise en place d’un regard pour un montant de 1 300 € HT majoré de la TVA en vigueur et la plus value de surdimensionnement du tuyau pour un montant de 2 048 € HT majoré de la TVA en vigueur, représentant un montant total de 3 532,14 € TTC (au taux de 5,5% supporté actuellement in fine par l’OPAC DE LA SAVOIE).

Le réseau d’eaux pluviales ainsi créé reviendra à la Commune à la fin des travaux.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- Accepte la convention avec l’OPAC de la Savoie et la Communauté de Communes du Canton d’ALBENS pour raccordement au réseau d’eaux pluviales de l’immeuble Le Berlioz dans laquelle la commune s’engage à reverser à l’OPAC de la Savoie 1 540,30 € TTC pour la mise en place d’un regard sur le réseau.
- Autorise le Premier Adjoint au Maire à signer cette convention et à réaliser toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de l’Assemblée.

X - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L’ANNEE 2008.

Après avis de La Commission Animation et Culture, le Conseil Municipal décide l’attribution des subventions suivantes au titre de l’année 2008 :

Association	Subventions 2008	Subventions exceptionnelles 2008
ACCA (chasse) – Jean Jacques BUGNARD ne prend pas part au vote	100	
ADIL (agence départementale d'information sur le logement)	30	
AEMC (association des étangs et des moulins de Crosagny) – Jean- Jacques BUGNARD et André ORTOLLAND ne prennent pas part au vote	250	
Albanaises	100	
Alzheimer Savoie	100	
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Albens		300
Anciens Combattants – François PETITCOLAS ne prend pas part au vote	200	
APE (Association des Parents d'Elèves) – Christian ANDRE ne prend pas part au vote	200	
Arc-en-Ciel	100	
ARCHE (association pour la recherche en cancérologie et hématologie) – Rene GAY ne prend pas part au vote	200	
Assoc. française des sclérosés en plaque	60	
ATD Quart-Monde	75	
Autisme Savoie	100	
Banque Alimentaire	100	
Celtic Alpes	100	
Centre régional Léon Bérard	150	
Chantal Mauduit Namasté	30	
Comité Handisport	50	
Communes Solidaires – Robert GINET ne prend pas part au vote	500	
Conjoints Survivants	200	
Don du sang – Edmond ROSSET ne prend pas part au vote	200	
Foyer Savoyard de Paris	30	
Foyer socio-éducatif Lycée Rumilly	50	
Insuffisants Rénaux	75	
Karaté	500	
Ligue contre le cancer	120	
Papillons Blancs	120	
Poly'Sons – Martine CLARET et Dominique SARDET ne prennent pas part au vote	500	
Prévention Routière	50	
Rencontres et Amitié	150	
Restaurants du Cœur	150	
Savoie Urgence Tibet	30	
SOS Amitié	65	
Téléthon AFM (don le jour du Téléthon)	300	
AVENIR D'ALBENS (pour achat de tenues) – André PICON ne prend pas part au vote		4800
ADACA (association de développement et d'animation du canton d'ALBENS pour des actions ponctuelles)		5000
Total	4985	10100

A noter : les propositions de subventions pour l'Omnisport et les associations membres (US Albens Tennis, US Albens Football, Albens Club Pédestre, Gymnastique Volontaire, Union Gymnique, US Albens Boules, Pétanque Albanaise, US Albens Volley Ball, US Albens Handball, Team Auto Albanais) ne figurent pas dans ce tableau.

Les propositions de chaque section seront précisées à la Commune après la prochaine assemblée générale de l'Omnisport. Le Conseil Municipal sera donc appelé à délibérer ultérieurement à ce sujet. IL est d'ores et déjà précisé que le montant global devrait avoisiner 9000 €, crédit qui a été prévu au budget primitif 2008.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires.

XI – CHOIX DE LA ROSIERE 2008.

La Rosière sera couronnée le dimanche 25 mai prochain, conformément aux dispositions du legs fait par Benoît PERRET à la Commune d'Albens. La jeune fille la plus méritante est ainsi mise à l'honneur.

Pour 2008, la commission animation et culture a étudié la liste des jeunes filles âgées de 18 à 20 ans pouvant prétendre à cette distinction. Les membres de la commission ont pré-sélectionné 5 prétendantes.

Par un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal a élu Nadège TROCCAZ en qualité de rosière 2008. Une bourse de 400 € lui sera allouée.

XII –ORGANISATION DU REPAS CHAMPETRE DU 25 MAI 2008.

A l'occasion du couronnement de la Rosière le dimanche 25 mai prochain, la Commission Animation et Culture reconduit le repas champêtre de midi, qui se déroulera en extérieur, aux abords du gymnase Carole Montillet, espace Chantal Mauduit.

Les tarifs envisagés pour ce repas et les boissons pourraient être les suivants :

- Repas adulte : 10 €
- Repas enfants : 5 €
- Boissons non alcoolisée (jus de fruit, sodas, eau plate et gazeuse) : 1,50 €
- Bière : 2 €
- Vin blanc ou rouge (la bouteille) : 10 €
- Champagne (la bouteille) : 20 €

Le Conseil Municipal approuve les tarifs proposés ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires, notamment pour la création des tickets destinés aux inscriptions et la destruction de ceux non utilisés.

XIII – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES.

Comme chaque année, en raison du surcroit de travail occasionné par le fleurissement de la Commune et pour faire face à la période de congés au sein des services techniques, il convient d'envisager le recrutement de deux emplois saisonniers à temps complet pour une période allant du 15 juin au 15 septembre 2008.

La rémunération sera calculée par référence au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon indice brut 281, majoré 283.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- D'accepter la création de deux postes d'adjoints saisonniers à temps complet aux services techniques pour faire face aux besoins supplémentaires en période estivale du 15 juin au 15 septembre 2008.
- D'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur René GAY, avec faculté d'agir ensemble ou séparément pour assurer la publicité des vacances d'emplois auprès du centre de gestion et à recruter les agents contractuels pour pourvoir ces emplois.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire et à Monsieur René GAY, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Monsieur Le Maire se retire. Monsieur René GAY est désigné président de séance.

**XIV – EXAMEN D’UN DOSSIER DE PERMIS D’AMENAGER DANS LE SECTEUR
POUILLY/L’ORMET.**

Le Conseil Municipal est sollicité pour avis dans le cadre de l’instruction de la demande de permis d’aménager déposé par la SOCIETE IMAPRIM dans le secteur Pouilly/l’Ormet. Consicent de la nécessité de préserver la sécurité dans le secteur, le Conseil Municipal précise à la majorité que la sortie sur la route de Pouilly ne pourra se faire sans aménagements de sécurité et donc une remise de voirie à la Commune. Dans le cas contraire, la sortie sur la route de Pouilly ne pourra être admise qu’en tant que voie piétonne.

Retour de Monsieur Le Maire qui remercie les participants tout en clôturant cette réunion du Conseil Municipal.

**Jean-Jacques PAULAIS,
SECRETAIRE DE SEANCE**

**Claude GIROUD,
MAIRE D’ALBENS**